

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/01/2016

Réception par le Prefet : 26/01/2016

Publication : 29/01/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-1-8-2

Séance du vendredi 22 janvier 2016

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES COLLEGE ROBERT SCHUMAN À VOLGELSHEIM

Présidence de : M. Rémy WITH, 1^{er} Vice-Président

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES : M. HEMEDINGER, Mme LUTENBACHER, M. STRAUMANN Président du Conseil Départemental.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. SCHELLENBERGER donne procuration à M. HABIG.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles R216-4 à R216-19 du Code de l'Education relatif à l'attribution des concessions de logement aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- VU l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007,
- VU la délibération du Conseil départemental n° 2015-7-8-2 du 16 octobre 2015 relative au fonctionnement des collèges publics en 2016 et donnant délégation à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe la situation des concessions de logement par nécessité absolue de service dans le collège du Robert SCHUMAN à VOLGELSHEIM, conformément au tableau ci-dessous :

LOCALISATION de tous les appartements disponibles		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface		
1)	4 chemin des écoliers	6	170m ²		Principal
2)	6a rue du collège	5	92m ²	Agent TOS	
3)	6b rue du collège	5	92m ²	Agent TOS	
4)	8a rue du collège	5	92m ²		Gestionnaire
5)	8b rue du collège	5	92m ²	Agent TOS	
6)	12 chemin des écoliers bâtiment A 1 ^{er} étage entrée droite début du couloir	4	85m ²	Agent TOS	
7)	12 chemin des écoliers bâtiment A 1 ^{er} étage entrée droite fond du couloir	4	85m ²		Conseiller principal d'éducation
8)	12 chemin des écoliers bâtiment A 1 ^{er} étage entrée gauche	3	57m ²	Non affecté à un emploi	

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité